



LYCÉE

LÉOPOLD SÉDAR

SENGHOR

Arts & Sciences

Réunion parents d'élèves
Classes de seconde
Le samedi 11 septembre 2021

Des priorités pédagogiques

Remédiation et accompagnement personnalisé des élèves

- Une évaluation des besoins
- Des dispositifs de remédiation

« Tous les élèves partagent la capacité d'apprendre et de progresser »

Art L – 111 du code de l'éducation

École inclusive : Ne laisser personne au bord du chemin

Comment ?

- Les tests d'évaluation en Français et Mathématiques
- L'accompagnement personnalisé en seconde,
- Le dispositif « Accroche ton Bac ! »,
- La bienveillance éducative,
- Le suivi par le professeur principal et par un CPE référent de la classe.

Protocole sanitaire

- ▶ Tous les cours auront lieu en présentiel pour tous les élèves de la maternelle au lycée en France métropolitaine et en Corse.
- ▶ Le port du masque sera obligatoire en intérieur pour les enseignants et les élèves, du primaire au lycée.
- ▶ Il n'est en revanche pas exigé en extérieur (niveau 2), le droit commun s'appliquant (arrêté préfectoral).
- ▶ Dès le mois de septembre, des campagnes vaccinales seront organisées « à proximité ou au sein même de leur établissement » pour les 12-17 ans.
- ▶ Le Pass sanitaire ne sera exigé « ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les enseignants ».
- ▶ Les collégiens et lycéens cas contacts non-vaccinés devront passer sept jours à l'isolement, ils suivront alors les cours en distanciel. Les élèves vaccinés continueront quant à eux l'école en présentiel.

Protocole sanitaire

► Lorsqu'il y a un cas positif dans une classe : seuls les élèves non vaccinés sont « évincés ».

Seule l'ARS est habilitée à recevoir les informations sanitaires de chaque élève. Il peut être demandé une « déclaration sur l'honneur » aux familles ».

► Pour les sorties scolaires : le pass sanitaire est exigé uniquement lorsque le programme de l'activité l'implique (visite de musée, théâtre, cinéma...)

La classe de seconde générale

Un tronc commun
obligatoire



Des enseignements
optionnels facultatifs

De l'accompagnement
personnalisé dont une aide
à l'orientation

La classe de seconde générale

2^{nde} Générale et Technologique	Enseignements communs	
	Français	4
	Histoire et Géographie	3
	Sciences économiques et sociales	1h30
	Enseignement Moral et Civique	0h30
	LVA: Anglais	5h30
	LVB: Allemand ou Espagnol	
	Mathématiques	4
	Physiques Chimie	3
	Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
	Sciences numériques et technologie	1h30
	Education Physique et Sportive	2
		26h30

**Un tronc commun
obligatoire**

**Un enseignement
strictement identique
quelle que soit la voie
choisie par l'élève en fin de
seconde.**

La classe de seconde générale

2nde Générale et Technologique

Enseignements optionnels

au plus deux enseignements optionnels

1 enseignement général (2h)

Langue et Culture de l'Antiquité*
(*Latin, Grec*)

Cinéma

Théâtre

Education Physiques et Sportive

1 enseignement technologique (1h30)

Santé et Social

Biotechnologies

Sciences et Laboratoire

Des enseignements
optionnels facultatifs

Des enseignements qui
apportent connaissances et
compétences
supplémentaires aux élèves

La classe de seconde générale

Une heure quinzaine pour l'orientation des élèves

Une heure quinzaine en mathématiques

Une heure quinzaine en Français

De l'accompagnement personnalisé dont une aide à l'orientation

Le dispositif « accroche ton bac »

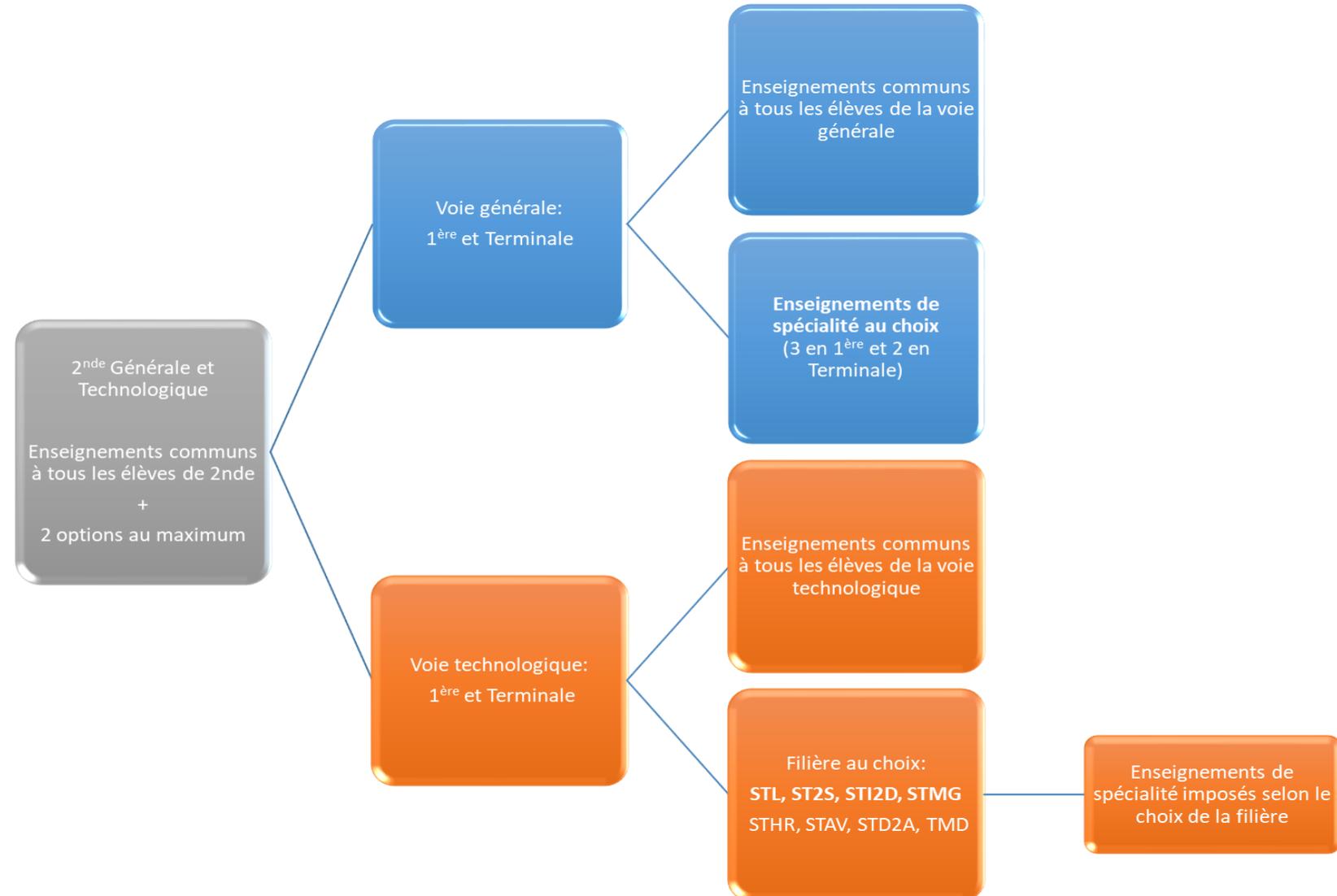
Des dispositifs « vacances apprenantes »

Des heures supplémentaires d'accompagnement personnalisé

Des enseignements proposés aux élèves selon leurs besoins et qui s'ajoutent aux enseignements obligatoires



Après la seconde générale



La voie générale



Les enseignements de spécialités au lycée Senghor :

- Mathématiques
- SVT
- Physique
- Sciences économiques et sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanité, littérature et philosophie
- Lettres, langues et civilisation étrangères anglais
- Lettres, langues et civilisation étrangères espagnol
- Cinéma audiovisuel
- Théâtre, expression dramatique
- Numérique et science informatique

- Rentrée 2022 (sous réserve) : EPS

La voie générale

Les deux spécialités Anglais

Classique :

- *Explorer la langue, la littérature et la culture de manière approfondie*
- *Développer le goût de lire*

Et

Monde contemporain :

- *Explorer la langue anglaise et le monde anglophone contemporain de manière approfondie*
- *Développer les compétences communicationnelles*
- *Développer le goût de lire*

Les voies technologiques au lycée Senghor



Deux baccalauréats technologiques possibles :

- Bac Sciences et Technologies de Laboratoire
- Bac Sciences et technologies Sanitaires et Sociales

Le nouveau bac

La *note de service du 28 juillet 2021* modifie les modalités d'évaluation des candidats au bac GT.

La mesure principale réside dans **la suppression des épreuves communes** (ex E3C et ex EC : exit...) qui sont transformées en notes de contrôle continu (strictement dit...).

Des mesures transitoires sont mises en place pour la session 2022 qui diffèrera donc de la session définitivement arrêtée.

Le nouveau bac

Nouvelle architecture du bac :

Les **cinq épreuves terminales** représentent **60%** des coefficients au titre des enseignements obligatoires. Elles sont constituées des épreuves anticipées de français (affectées d'un coefficient 10), de l'épreuve de philosophie (avec un coefficient 8 dans la voie générale et un coefficient 4 dans la voie technologique), de deux épreuves d'enseignement de spécialité (dotée chacune d'un coefficient 16) et d'une épreuve orale dite « Grand Oral » (dont le coefficient est de 10 dans la voie générale et 14 dans la voie technologique).

S'agissant des autres **enseignements obligatoires**, représentant **40%** des coefficients, ils sont affectés des coefficients suivants :

- L'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première (coefficient 8) ;
- L'histoire-géographie, l'enseignement scientifique dans la voie générale, les mathématiques dans la voie technologique, la langue vivante A, la langue vivante B et l'éducation physique et sportive (respectivement affectés d'un coefficient 6) ;
- L'enseignement moral et civique (coefficient 2).

Le nouveau bac

En ce qui concerne les **enseignements optionnels**, chacun d'entre eux est pris en compte avec un coefficient 2 pour la classe de première et un coefficient 2 pour la classe de terminale.

Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

les candidats ne peuvent être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels. Dans la voie technologique, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans deux options en classe de première, et dans deux options en classe de terminale. Dans la voie générale, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans une option en classe de première, et dans deux options en classe de terminale, chacune appartenant à un groupe d'enseignements optionnels distinct, auxquelles peuvent s'ajouter chaque année un ou deux enseignements optionnels de Langues et cultures de l'Antiquité, en latin et en grec.

L'inscription à une option à l'examen emporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement.

Le nouveau bac

Les mesures transitoires pour la session 2022 : voie générale

	PREMIERE	TERMINALE	TOTAL CYCLE
Enseignement de spécialité de 1re	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5
Éducation physique et sportive		5	5
Enseignement moral et civique		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5
Total	22,5	17,5	40

Le nouveau bac

Les mesures transitoires pour la session 2022 : voie technologique

	PREMIERE	TERMINALE	TOTAL CYCLE
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5
Enseignement moral et civique		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5
Total	23,3	16,7	40

Le nouveau bac

Le bac 2023 : voie générale

	PREMIERE	TERMINALE	TOTAL CYCLE
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2
Total	21	19	40

Le nouveau bac



Le bac 2023 : voie technologique

	PREMIERE	TERMINALE	TOTAL CYCLE
Enseignement de spécialité de 1re	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2
Total	21	19	40

Le nouveau bac

La prise en compte des moyennes annuelles

Les 40% de la note du baccalauréat issus des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal.

Dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première, la note à laquelle est affectée le coefficient 8 est la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève pour la classe de première.

En histoire-géographie, en enseignement scientifique dans la voie générale, en mathématiques dans la voie technologique, en langue vivante A et en langue vivante B, la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève est affectée, dans chaque enseignement, d'un coefficient 3 pour la classe de première et d'un coefficient 3 pour la classe de terminale (soit un coefficient 6 pour chacun de ces enseignements sur le cycle terminal).

Le nouveau bac



La commission d'harmonisation

Les moyennes annuelles retenues pour les candidats scolaires au titre des enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale, qu'il s'agisse des enseignements obligatoires ou d'enseignements optionnels, et les notes obtenues par les candidats individuels aux évaluations ponctuelles organisées dans ces mêmes enseignements sont transmises à une commission d'harmonisation.

Présidée par le recteur d'académie ou le représentant qu'il désigne, cette commission est mise en place dans chaque académie. Elle est composée d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et de professeurs de l'enseignement public ou privé sous contrat, nommés par le recteur d'académie pour chaque session du baccalauréat. Elle se réunit à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal.

Nota bene : les moyennes prises en compte dans le cadre de Parcoursup seront remontées avant harmonisation par la commission académique.

Le nouveau bac

L'organisation du contrôle continu

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles du candidat, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés. La valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes implique que l'équipe pédagogique conduise au préalable une réflexion au sein de chaque établissement, avec l'appui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents, afin de définir un projet d'évaluation.

Mise en place d'une **charte d'évaluation** : votée en CA et communiquée aux familles

Le nouveau bac

La question de l'absentéisme

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Chaque établissement précise dans son règlement intérieur et son projet d'évaluation, portés à la connaissance des élèves et des familles, le seuil minimum, fixé en accord avec les préconisations de l'inspection, en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement.

Dispositif EIP

Identification d'élèves intellectuellement précoces

Accompagnement personnalisé

Personnels référents : mesdames Leblanc, Martel et Surdyk



LYCÉE

LÉOPOLD SÉDAR
SENGHOR

Arts & Sciences

Pour toute question :

Jean-christophe.torres@ac-normandie.fr



Lycée général et technologique Léopold Sédar Senghor
4, Esplanade de Canada - BP 3545 - 27035 ÉVREUX CEDEX
Téléphone : 02 32 28 81 - Fax : 02 32 23 26 23
Mail : ce.0271579v@ac-normandie.fr